



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023, ouverte à 19 heures 30

PRÉSENTS : Mme Estelle BRONN, Maire, Mme Caroline DINDAULT, Adjointe au Maire, M. Christophe WEISS., Adjoint au Maire, Mme Nathalie CLAUSS, Mme Angélique KREISS, MM. Jérôme DAVID, Frédéric LANG, Frédéric RUE, Mme Aurélie LOHMULLER, M. Thomas STARCK

ABSENTS : Mme Gabrielle SCHOELLKOPF donne pouvoir à Mr Christophe WEISS
M. Frédéric LANG donne pouvoir à M. Frédéric RUE

2023 - 15: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 mars 2023

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2023 – 16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 est présenté comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses de fonctionnement :	242 342,60 €
	Recettes de fonctionnement :	453 275,89 €
	Excédent de fonctionnement de l'exercice :	210 933,29 €
Section d'investissement :	Dépenses d'investissement :	100 388,13 €
	Recettes d'investissement :	125 766,34 €
	Excédent d'investissement de l'exercice :	25 378,21 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2022 se chiffre à **236 311,50 €**

Après avoir présenté le compte administratif, Mme Le Maire cède la présidence à Mme Caroline DINDAULT, et se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, considérant la concordance avec les indications du compte de gestion, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE

A l'issue de la délibération, Mme. Le Maire rejoint l'assemblée.

2023 – 17 : COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, constatant que le compte de gestion du comptable de la commune retrace les mêmes écritures que le compte administratif, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'année 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses de fonctionnement :	242 342,60 €
	Recettes de fonctionnement :	453 275,89 €
	Excédent de fonctionnement de l'exercice :	210 933,29 €

Section d'investissement :	Dépenses d'investissement :	100 388,13 €
	Recettes d'investissement :	125 766,34 €
	Excédent d'investissement de l'exercice :	25 378,21 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2022 se chiffre à **236 311,50 €**

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

2023 - 18 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme. Estelle BRONN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	68 065,00 €
- un excédent reporté de :	142 868,29 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	210 933,29 €
- un excédent d'investissement de :	25 378,21 €
Soit un excédent de financement de :	25 378,21 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

-RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	210 933,29 €
-AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	60 000,00 €
-RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	150 933,29 €
-RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	25 378.21 €

2023 – 19 : BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Le Maire synthétise les différentes réflexions menées lors du débat budgétaire.

Dépenses d'investissement prévues en 2023 :

- Remboursement de la dette : 11 185,03 €
- Equipement Aire de jeux : 12 205,05 €
- Prises de Noël : 1 609,92 €
- Equipement du cimetière : 4 000 €)
- Aménagement handicapés (accès, toilettes...) des bâtiments communaux (mairie/salle des fêtes/ point lecture/église) 300 000 €

Dépenses de fonctionnement prévues en 2023 :

- Charges à caractère général : 180 578 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 114 000€
- Atténuations de produits : 84522 €
- Autres charges de gestion courante : 52500 €
- Charges exceptionnelles : 1000 €

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2023 selon la proposition qui suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses et recettes :	432 600,00 €
Section d'Investissement :	Dépenses et recettes :	329 000,00 €

2023 - 20 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2023

Par délibération du 12 avril 2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 17,70 %

TFPNB : 39 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation (TH sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies de CGI (code général des impôts)

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TFPB : 17,70 %

TFPNB : 39 %

TH : 12.60 %

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES PRESENTS

2023 – 21 : Contrat d'adhésion assurance chômage

Mme le Maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités territoriales ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement : ce qui aboutit souvent à ne pas remplacer des agents momentanément indisponibles.

Pour éviter ce frein à l'emploi, les articles L.5424-1 et L.5424-2 du code du travail, permettent à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires.

En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en œuvre par l'URSSAF.

Concluant qu'il est intéressant pour la collectivité d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocations chômage, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune de DAUBENSAND à l'assurance-chômage et autorise Mme le Maire à signer la convention adéquate.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES PRESENTS

2023 - 22 Divers, informations et communications

Mme le Maire rappelle la matinée « Osterputz » du samedi 15 avril 2023. Le rendez-vous est donné à 9h30 au terrain de sport pour les volontaires. Des gants et des sacs poubelle seront mis à disposition. A l'issue de la matinée aura lieu une collation à l'atelier communal.

La plantation des fleurs printemps / été aura lieu le samedi 27 mai 2023. La semaine précédente la journée plantation, des exemples de composition de jardinières et de suspensions seront donnés à l'agent communal.

La cérémonie de remise des prix des maisons fleuries (Lauréats 2022), aura lieu le dimanche 28 mai 2023 à 10 h à la salle communale. Une invitation sera faite aux intéressés afin de leur remettre leur prix.

Mme le Maire fait un point sur l'investissement prévu pour la réhabilitation de la cuisine / sanitaires de la salle communale ainsi que l'accès handicapés mairie, bibliothèque et église. Des architectes ont été consultés et les devis sont en attente.

Mme Angélique KREISS suggère de repeindre le marquage au sol du « stop » route de Rhinau qui s'est effacé avec le temps.

Mme Caroline DINDAULT fait part à l'assemblée qu'un état des lieux sera fait chez les locataires au-dessus de la bibliothèque. Elle propose de faire un geste sur le loyer du mois de mai. En effet, les locataires ont entrepris beaucoup de travaux eux-mêmes dans le logement (ponçage, peinture, revêtement des sols, etc...).

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 00

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 09 mai 2023 à 20h